



**ACADÉMIE
DE STRASBOURG**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division des Examens et Concours

**Bureau des Concours, VAE
examens post-baccalauréat.**

Affaire suivie par :
Jean-Marc ROMENS
Tél. 03 88 23 36 54
Mél : jean-marc.romens@ac-strasbourg.fr

06, Rue de la Toussaint
67975 Strasbourg Cedex 09

CONCOURS MEDICO-SOCIAUX NATIONAUX

LES INSCRIPTIONS SONT ENREGISTREES SUR INTERNET : du 13 octobre 2020 à partir de 12 heures au 12 novembre 2020 avant 17 heures. (Journal Officiel : arrêté du 14 sept 2020)

CONCOURS UNIQUE sur TITRES et TRAVAUX DE MEDECINS DE L'ÉDUCATION NATIONALE SESSION 2021

Les médecins de l'éducation nationale **titulaires du diplôme requis** ou de l'**autorisation d'exercice**, sont recrutés par la voie d'un concours sur titres et travaux complété par une épreuve orale.

CONCOURS de CONSEILLER TECHNIQUE DE SERVICE SOCIAL SESSION 2021

Le concours est **ouvert aux membres du corps interministériel des assistants de service social des administrations de l'État**, aux membres du corps des éducateurs spécialisés des instituts nationaux de jeunes sourds et de l'Institut national des jeunes aveugles ainsi qu'aux membres du cadre d'emplois d'assistants territoriaux socio-éducatifs et aux membres du corps d'assistants socio-éducatifs de la fonction publique hospitalière.

DATE DES ÉPREUVES ORALES : (à Paris: voir le calendrier sur le site internet)

NOMBRE DE POSTES : seront fixés ultérieurement.

MODALITES D'INSCRIPTION : INSCRIPTIONS PAR INTERNET

L'INSCRIPTION SE FAIT VIA LE SITE INTERNET DU MINISTÈRE

SUR LE SITE INTERNET SUIVANT adresse :

<http://www.education.gouv.fr/siac3>

Les inscriptions sont enregistrées sur internet du 13 octobre 2020 à partir de 12 heures au 12 novembre 2020 avant 17 heures.

LE DETAILS DES PIECES RELATIVES AUX INSCRIPTIONS ET AUX RESULTATS EST DISPONIBLES SUR LE SITE INTERNET DU MINISTERE

L'ATTENTION DES CANDIDATS est attirée sur le fait que l'inscription à un concours ou à un examen professionnel est un **ACTE PERSONNEL**. En conséquence, il appartiendra à **CHAQUE CANDIDAT** d'effectuer lui-même cette démarche